

POLITIQUE

«L'autodétermination, nous l'avons déjà»

VOTATIONS DU 25 NOVEMBRE. Le président de la Confédération, Alain Berset, part en croisade contre l'initiative UDC sur les juges étrangers.

MAU/DE BONVIN

«Les textes internationaux ne sont pas la uniquement pour occuper nos diplomates. Ils sont les garants d'une certaine stabilité juridique, indispensable à nos échanges commerciaux. Ils facilitent donc nos exportations», a déclaré Alain Berset. Le président de la Confédération s'exprimait, lundi soir, lors d'un débat au sujet de l'initiative sur l'autodétermination à Bulle. L'événement était organisé par la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF) et économie-suisse.

Sur les 97.000 entreprises exportatrices helvétiques, 90% sont des PME. Les ventes de la Suisse à l'étranger totalisent 300 milliards de francs, chaque année. Et plus d'un franc sur trois est gagné en dehors de nos frontières. Pour le conseiller fédéral, les investissements étrangers dans notre pays risquent aussi de pâtir de cette initiative. La Suisse ne sera plus considérée comme un partenaire commercial fiable.

En acceptant la proposition de l'UDC, la Suisse court le risque de devoir renégocier ses 5000 traités signés avec le monde entier, dont 600 d'ordre économique. Notre pays, en effet, valide 30 traités de libre-échange et 123 textes visant la protection des investissements. Il a, par ailleurs, conclu 120 traités avec l'Union européenne (UE) et 14 avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il dispose enfin de 170 conventions de double imposition et de 85 textes protégeant la propriété intellectuelle. Jocelyn Cattin, directeur de Magtrol, une société fribourgeoise ac-



ALAIN BERSET. «Nous ne signons de traités que si cela est dans notre intérêt», souligne le président de la Confédération.

tive dans le domaine des tests de moteurs et de capteurs, déplore, lui, tout particulièrement la mise en danger des accords bilatéraux qui lui permettent de commercer aux quatre coins du monde. Selon l'agriculteur vaudois Philippe Germain, «cette initiative est tout bonnement une usine à gaz. Pourquoi vouloir plonger nos entreprises dans l'incertitude qui pèsera sur leurs investissements et ralentira la création d'emplois?».

Libre-circulation en péril

Toute renégociation implique, en outre, l'accord des autres parties, ce qui nécessite des concessions de part et d'autre. Pour Monika Rühl directrice d'économiesuisse, le peuple n'aura rien à dire sur la révision de traités qu'il a lui-même acceptés. L'initiative ne renforce, dès lors, pas la démocratie. Toujours selon Monika Rühl, le gouvernement ne peut

pas négocier des traités contraires à la Constitution.

A noter que pour tous les sujets importants comme l'adhésion à

une organisation internationale par exemple, le peuple a son mot à dire. La Constitution définit les traités qui doivent être soumis au vote populaire. En 1977, le référendum en matière de traités internationaux a été révisé en profondeur. Depuis, plus de 300 textes soumis au verdict du peuple ont été acceptés par lui. A noter qu'en 2012, les Suisses ont refusé une initiative qui visait à soumettre davantage de traités au référendum obligatoire. En 40 ans, les Helvètes ont également voté à douze reprises au sujet des relations avec l'UE. La population a aussi la possibilité de résilier un traité, via le droit d'initiative. Pour Monika Rühl, un oui dans les urnes le 25 novembre signifierait tout bonnement la révision des accords sur la libre-circulation.

Alain Berset, rappelle, quant à lui, que la Suisse n'est jamais

contrainte de valider un traité international. «Notre pays effectue un choix libre et éclairé, une fois que tout a été négocié. Nous ne signons que si cela est dans notre intérêt. L'auto-détermination, nous l'avons déjà», indique le Fribourgeois.

Surcharge bureaucratique et vide juridique

Autre danger: certains domaines pourraient ne plus être réglés par aucune loi. Or, pour le vice-président de Swissmem François Gabella, les traités internationaux sont le principal moyen de faire valoir nos droits quand un Etat ne respecte pas ses engagements. L'initiative ne précise, par ailleurs, pas quand un conflit entre le droit suisse et international existe et, par conséquent, à quel moment une adaptation s'avère nécessaire. Elle ne dit pas non plus quand un traité doit être dénoncé, ni à qui

il revient de se prononcer sur cette nécessité. Ces questions devraient, à chaque fois, faire l'objet de discussions politiques, voire être traitées par les tribunaux. Pour le Conseiller national PLR Philippe Nantermod également avocat, le texte entraîne une surcharge bureaucratique et fait au final le bonheur des hommes de loi. En outre, en cas de conflit entre le droit helvétique et international, notre pays dispose déjà d'instruments pour réagir. Il s'agit de la loi, qui est alors sujette au référendum. Le texte soumis en votation le 25 novembre a été majoritairement refusé par le Parlement fédéral. Au Conseil national, il a recueilli 129 non, contre 68 oui. Et auprès de la Chambre haute, il a récolté 38 avis négatifs contre six opinions favorables. Tous les partis y sont opposés, à l'exception de l'UDC. ■

L'UDC promet une mise en œuvre pragmatique de son texte

Lancée par l'UDC, l'initiative pour l'autodétermination prévoit que la Constitution prime sur le droit international, à l'exception de ses règles impératives. Parmi ces dernières, figurent les droits de l'homme. A noter que ces règles revêtent un caractère fluide et ne sont pas clairement définies dans la loi helvétique. L'objet soumis au vote le 25 novembre oblige également cantons et Confédération à ne prendre aucun engagement international qui entre en opposition avec notre charte fondamentale.

En cas de conflit déjà existant, le droit international doit être adapté aux dispositions constitutionnelles et donc renégocié. Si les négociations échouent, il doit être dénoncé par la Suisse.

Sur le plan pratique, les tribunaux ne peuvent plus tenir compte, dans leurs jugements, des

traités internationaux dont l'arrêté d'application n'a pas été sujet ou soumis au référendum.

Volonté populaire bafouée

Pour l'UDC, il est essentiel que les décisions prises par le peuple soient appliquées afin que notre démocratie fonctionne. Selon ce parti, la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et de celle sur le renvoi des criminels étrangers ne respecte pas la volonté populaire, en raison de conflits avec le droit européen. Alain Berset ne partage pas cet avis: «L'initiative sur l'immigration de masse est appliquée. La preuve? Il n'y a pas eu de référendum sur sa loi d'application». Pour le président de la Confédération, cette mise en œuvre compliquée, d'ailleurs, la vie des entreprises au plan administratif.

Autre problème aux yeux de l'UDC: les autorités et organes internationaux étendent toujours plus le champ d'application des traités, ce qui affaiblit notre souveraineté.

Selon le parti agrarien, l'initiative présente le mérite de clarifier les rapports entre droit helvétique et international. Elle a aussi l'avantage de renforcer la sécurité du droit. Les initiateurs promettent, par ailleurs, une application pragmatique de leur texte. «Nous n'allons pas abandonner tous nos traités commerciaux. Par ce texte, nous signifierions seulement que nous ne pouvons pas nous engager pour l'éternité», souligne Emmanuel Kilchenmann, avocat UDC à Fribourg.

Pour le Conseiller national Jean-François Rime, il s'agit aussi de ne pas imposer des normes européennes à une entreprise qui produit en Suisse pour la Suisse. ■

CONJONCTURE: la situation reste stable

La situation des entreprises suisses est restée stable au mois d'octobre par rapport à septembre. L'économie continue de progresser, mais sans que la croissance ne s'accroisse, notent les économistes du Centre d'études conjoncturelles (KOF) de l'EPFZ. D'après le sondage, la situation n'a pas changé de manière significative depuis le mois de juillet. Pour la suite, l'optimisme des sondés semble s'affaïssir. La situation s'est détériorée dans le commerce de détail et l'hôtellerie. – (awp)

LIBRE-ÉCHANGE: accord avec l'Indonésie satisfaisant

L'accord de libre-échange en passe d'être signé avec l'Indonésie satisfait la commission de politique extérieure du National. La majorité de celle-ci ne voit pas la nécessité de prendre des mesures plus sévères concernant l'huile de palme. L'accord, annoncé par le ministre de l'économie Johann Schneider-Ammann, a été négocié par la Suisse au nom des Etats de l'Association européenne de libre-échange. – (ats)

REDEVANCE TV: vers l'exemption des entreprises

Les entreprises ne devraient pas payer la redevance radio-TV. Par 14 voix contre 9, la commission des télécommunications du National a donné suite à une initiative parlementaire de Gregor Rutz (UDC). Son homologue du Conseil des Etats doit encore se prononcer. Selon la majorité de la commission, il s'agit de tenir les promesses faites lors des débats consacrés à l'initiative «No Billag». – (ats)

ÉTATS: Géraldine Savary renonce à un nouveau mandat

Géraldine Savary ne sollicitera pas un nouveau mandat lors des élections fédérales 2019. Attaquée pour ses liens privilégiés avec le milliardaire Frederik Paulsen, la conseillère aux Etats socialiste vaudoise renoncera aussi à la vice-présidence du parti. «La pression médiatique dont je fais l'objet a atteint ma santé. Je n'ai plus la force nécessaire pour mener de front mon mandat et une nouvelle campagne électorale qui s'annonce difficile», a déclaré hier la sénatrice. – (ats)

Equivalence boursière: Ueli Maurer table sur une prolongation d'un an

La Suisse et l'UE auraient plus de temps pour s'entendre sur un accord-cadre institutionnel.

Ueli Maurer espère une prolongation temporaire de l'équivalence boursière accordée par l'UE pour la Bourse suisse. La Suisse et l'UE auraient ainsi plus de temps pour s'entendre sur un accord-cadre institutionnel. Car le conseiller fédéral ne croit pas en une issue d'ici la fin de l'année. Il faut attendre, car il y a encore des entretiens d'ordre technique. Mais il doute que «nous ayons une réponse positive ou négative dans les prochaines semaines». Le dossier avance par étapes. L'objectif final est encore relativement éloigné. Les négociations devraient être prolongées, a-t-il déclaré.

Le ministre des finances s'exprimait en marge de la réunion des ministres des finances de l'UE. Ueli Maurer avait déjà rencontré lundi soir son homologue autrichien Hartwig Löger, dont le

pays exerce actuellement la présidence du Conseil des affaires économiques et financières de l'UE. M.Löger considère la Suisse comme un partenaire important de l'UE. «Je pars de l'idée qu'on va réussir à trouver une solution». Mais il a enjoint la Suisse à avancer.

Incertitudes

Concernant l'équivalence pour la Bourse suisse qui échoit à la fin de l'année, Ueli Maurer a dit espérer qu'elle soit prolongée par l'UE d'une année. «Mais ce n'est pas encore sûr». Tout pronostic reviendrait à lire dans le marc de café, a poursuivi le ministre. «Nous ne pouvons que tenter d'influencer ce dossier dans le bon sens».

Si l'UE n'octroyait pas cette équivalence pour la Bourse suisse jusqu'à la fin de l'année, la Suisse

pourrait prendre des mesures. Elle a prévu d'introduire une nouvelle obligation d'obtenir une reconnaissance pour les plates-formes étrangères qui admettent la négociation d'actions suisses.

Selon Ueli Maurer, le Conseil fédéral prendra une décision en novembre. Mais la décision pourrait aussi tomber début décembre si une autre solution se dessine. Le gouvernement se dit toutefois prêt. Il ne reste plus qu'à appuyer sur le bouton.

Il n'y a pas que l'équivalence boursière qui est menacée. La Suisse risque aussi de glisser dans la liste noire des paradis fiscaux. Pour le moment, elle figure sur la liste grise, car la Suisse n'est pas encore parvenue à abolir certains régimes relatifs à la fiscalité des entreprises que l'Union européenne conteste. – (ats)

Plus d'argent pour les routes

TRANSPORT. Les crédits destinés aux routes nationales et au trafic d'agglomération devraient être augmentés. Une commission du Conseil national a gonflé le projet du Conseil fédéral en y intégrant le projet de contournement de La Chaux-de-Fonds. Elle propose aussi de repêcher le programme d'agglomération de Delémont. Le gouvernement propose au Parlement de libérer 2,3 milliards de francs pour l'aménagement des routes nationales. La commission des transports du Conseil national propose d'étoffer cette enveloppe de 1 milliard de francs. Elle souhaite investir dans les régions où le besoin est le plus marqué, ont indiqué les services du Parlement.

A une large majorité, la commission a décidé d'intégrer dans le projet les contournements de La Chaux-de-Fonds et de Nâfels (GL). Le premier coûte 546 millions de francs et le second 454 millions, selon le message du Conseil fédéral. – (ats)